

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
M. MORTELECQUE Denis

Avaient donné procuration :

M. HERBIN Gael à M. PIECHEL Christophe
Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme PARMENTIER Isabelle
Mme ARNOULD Caroline à M. CORBILLON Matthieu
M. VANDRISSE Guillaume à M. ARSCHOOT Dominique
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme BOITEAU Nadège ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

Communication des décisions prises par délégation

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 30 novembre 2023

Date de réception en préfecture : 14 décembre 2023

Date de publication sur le site internet de la ville : 14 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

Communication des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, en application de ces dispositions, la liste des décisions passées en application de la délégation consentie en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT est la suivante :

N°2023/25 du 18 novembre 2023 : Tarification évènements culturels 2024

ARTICLE 1er : De fixer le prix d'entrée des évènements culturels de l'année 2024 comme suit :

- Vendredi 15 mars à 20 h : Spectacle Laura Domenge « Une nuit avec... » dans le cadre du festival Humour en Weppes - tarif 20 €
- Dimanche 31 mars à 16h : Projection de courts-métrages Best of Région - tarif 2 €
- Samedi 13 avril à 20h : Théâtre Le Gendarme de Saint Omer - tarif 12 €
- Samedi 25 mai à 20h : Orchestre National de Lille dans le cadre des Belles Sorties à l'église - tarif 5 €
- Samedi 21 septembre à 20h : Les Jumeaux « Bonjour, Au revoir, S'il vous plaît » - tarif 20 €
- Samedi 5 octobre à 20h : Théâtre « Faites l'amour avec un belge » – tarif 12 €
- Samedi 16 novembre à 16h : Spectacle de marionnettes Cie La Filoche – tarif 5 €

- Samedi 23 novembre à 20h : Concert à la bougie avec la pianiste Caroline Taverne
- tarif 12 €

ARTICLE 2 : L'encaissement de ces produits s'effectue par le biais de la régie de recettes « spectacles ».

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

N°2023/26 du 29 novembre 2023 : Tarification spectacle de Karine DUBERNET le vendredi 15 mars 2024 à 20h dans le cadre du Festival Humour en Weppes

ARTICLE 1er : De fixer le prix d'entrée du spectacle de Karine DUBERNET comme suit :

- Vendredi 15 mars à 20 h : Spectacle Karine DUBERNET « Perlimpinpin » dans le cadre du festival Humour en Weppes - tarif 20 €

ARTICLE 2 : L'encaissement de ces produits s'effectue par le biais de la régie de recettes « spectacles ».

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

N°2023/27 du 30 novembre 2023 : Tarification pour le concert et le voyage sonore au son du Handpan organisés par l'association Ch'ti Pan - samedi 30 mars 2024

ARTICLE 1er : De fixer le prix d'entrée du spectacle de l'association Ch'ti Pan comme suit :

- Samedi 30 mars à 19h30 : concert et voyage sonore de l'association Ch'ti Pan au son du Handpan - tarif 6 €

ARTICLE 2 : L'encaissement de ces produits s'effectue par le biais de la régie de recettes « spectacles ».

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

■ MARCHES PUBLICS

► **Construction d'une école maternelle et locaux sportifs pour la ville de Sainghin-en-Weppes – lot 10 Carrelages – Faïences :**

Référence du marché : 2022-04-MAR

Type du marché : Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable - Travaux

Durée : La durée globale du marché est de 26 mois. Le délai global d'exécution du marché commence à courir à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Date de notification : 21/11/2023

Entreprise attributaire : CRI SAS